

LE DEVOIR



V XC - N° 288

LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$



PLAISIRS
LA PERRUQUE N'EN FAIT QU'À SA TÊTE
PAGE B 1



ACTUALITÉS
ESPÈCES MENACÉES: OTTAWA VEUT JOUER LES GENDARMES
PAGE A 3

ACTUALITÉS
ASSURANCE-MÉDICAMENTS: HAUSSE DE PRIMES À L'HORIZON
PAGE A 2

PERSPECTIVES

Le nouveau PLQ

Le refus de Jean Charest d'appuyer le projet de loi de Lucien Bouchard sur les droits du peuple québécois témoigne d'une certaine témérité mais aussi de l'évolution du Parti libéral qui a rompu, il y a déjà quelques années, avec la logique nationaliste traditionnelle héritée des années 60. Jean Charest incarne ce nouveau PLQ mais n'en est pas le créateur.

Les libéraux n'ont pas forcément cessé d'être nationalistes. Du moins, pas tous. Mais ils ont rompu avec le nationalisme revendicateur et autonomiste hérité des années 60 il y a quelque temps déjà, dans la foulée des échecs successifs des accords du lac Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992.

Cette rupture s'explique d'au moins trois façons. L'une serait de dire que les penseurs du Parti libéral ont constaté que, dans le monde d'aujourd'hui, les États fédérés, comme les provinces canadiennes, ne peuvent plus espérer disposer de pouvoirs exclusifs. Le monde est à la coopération et à l'interdépendance entre les États. Cela devrait donc être encore plus vrai à l'intérieur d'une fédération, se disent-ils.

Mais deux autres motifs, et il y en a peut-être d'autres, peuvent expliquer ce virage. Les deux sont le résultat du traumatisme de la période 1990-92. Les libéraux, qui avaient contribué, après le rejet de l'Accord du lac Meech, à faire mousser la ferveur nationaliste afin de susciter dans le reste du Canada des offres acceptables au Québec, se sont rendu compte que cette stratégie ne leur avait rien rapporté.

D'une part, en jouant des gros bras face au reste du Canada, ils n'avaient pas réussi à modifier la trajectoire canadienne qui consiste à reconnaître au gouvernement central un rôle dans un nombre croissant de domaines. Ils n'avaient pas réussi à obtenir du Canada, même avec des sondages qui donnaient 70 % d'appui à la souveraineté, plus de pouvoirs que le Québec en avait déjà. Rétrospectivement, ils réalisaient aussi que la pratique de ce nationalisme revendicateur n'avait guère permis de faire des gains substantiels depuis le début des années 70. Les pouvoirs du Québec, au lieu de s'accroître, avaient au contraire été restreints avec la Constitution de 1982.

D'autre part, les libéraux ont dû admettre qu'en faisant mousser la ferveur nationaliste tout en étant incapables de livrer la marchandise, ils avaient tout bonnement jeté dans les bras du mouvement souverainiste des centaines de milliers de Québécois qui, quelques années auparavant, se seraient bien contentés du timide Accord du lac Meech, qui reconnaissait le Québec comme une simple société distincte.

C'est d'ailleurs Stéphane Dion, l'actuel ministre qui était alors professeur, qui avait été parmi les premiers à blâmer les libéraux pour ce résultat dans une conférence prononcée au conseil général du PLQ, le 29 janvier 1995. Leur flirt avec la souveraineté avait «renforcé la crédibilité de la thèse péquiste auprès du public», avait-il dit. Il invitait les libéraux à sortir de ce qu'il appelait «l'obsession constitutionnelle».

Mercredi soir, à la télévision, M. Charest ne disait-il pas la même chose en souhaitant que l'entrée dans un nouveau millénaire soit «une occasion en or pour marquer un tournant de notre histoire, enterrer les querelles et ces interminables débats entre Ottawa et Québec afin de s'engager dans un véritable dialogue et une véritable coopération?»

Dans son allocution télévisée, le chef libéral a parlé du projet de loi de M. Bouchard comme d'un truc pour relancer la machine référendaire. Il ne veut pas être associé à cette entreprise.

Ce n'était pas la première fois que les libéraux bouddaient un exercice organisé par le gouvernement et qui avait pour objectif de situer le Québec par rapport au reste du Canada. Daniel Johnson avait boycotté les commissions régionales de Jacques Parizeau en 1995. Mais elles étaient clairement destinées à préparer le référendum.

Cependant, en 1997, lorsque Lucien Bouchard a voulu tenir une simple commission parlementaire pour étudier le contenu de la Déclaration de Calgary (celle dans laquelle les autres provinces affirment que toutes les provinces sont égales bien que le Québec ait un caractère unique), Jean Charest, qui venait d'accéder à la direction du PLQ, avait ordonné à son tour à ses députés de ne pas y participer.

Aujourd'hui, comme le dit Claude Ryan, l'affaire est assez grave à Ottawa. C'est pourquoi le concert fédéraliste n'est pas aussi unanime. Il reste que le refus de Jean Charest est animé par la même volonté: ne pas être associé aux souverainistes afin qu'ils ne puissent récupérer cette unanimité pour faire mousser leur cause.

VOIR PAGE A 10: PLQ

MÉTÉO

Montréal Ciel variable avec quelques flocons. Max: -1 Min: -3	Québec Dégagement partiel. Max: -3 Min: -6
---	---

INDEX

Annoncés B 6	Le monde B 7
Bourse A 7	Les sports B 6
Avis publics A 4	Montréal A 5
Culture B 9	Mots croisés .. A 4
Economie A 6	Politique A 4
Editorial A 8	Télévision B 8

www.ledevoir.com

Au nom de la loi...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL Y A de ces mornes certitudes, dans la vie... Il y a ainsi fort à parier qu'aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, vous entendrez parler du CHUM, de Céline Dion, du processus référendaire, du bogue de l'an 2000... et de la toute nouvelle loi sur le tabac, en vigueur depuis minuit. Depuis quelques jours, les lobbys antitabac y vont de manifestations, comme celle croquée ici sur le vif, boulevard René-Lévesque. Pour éviter que vos lieux de travail ne prennent l'allure de zones de guerre entre fumeurs et non-fumeurs, quelques conseils d'ami en page A 5.

Jacques Parizeau au Devoir

Le Canada n'a pas le choix de négocier

Il importe de gagner la lutte des mentalités, affirme l'ancien premier ministre

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Jacques Parizeau affirme que c'est une lutte pour contrôler les mentalités de la population québécoise qui s'engage avec le dépôt du projet de loi fédéral sur la clarté du processus référendaire. Les souverainistes, selon lui, doivent riposter en montrant qu'Ottawa sera forcé de négocier advenant la victoire du OUI à un prochain référendum, et ce, pour des motifs principalement d'ordre économique.

Dans un entretien accordé hier au Devoir, au cours duquel il a réitéré son appui à Lucien Bouchard, l'ancien premier ministre a expliqué que le projet de loi était «très grave» et qu'on ne devait pas en sous-estimer les effets. «Il s'inscrit dans une lutte pour la mentalité des gens [...] C'est une tentative de chantage. Et la réaction? C'est de dire qu'on ne nous fera pas chanter, ce n'est pas vrai!»

Malgré la gravité de la situation, M. Parizeau ne croit pas que le gouvernement du Québec doive pour autant précipiter la tenue d'un prochain référendum. Quand devrait-il avoir lieu? «Quand l'appui à la souveraineté sera assez élevé.» Comment cela peut-il survenir? En reprenant le débat sur la compréhension des enjeux entourant la souveraineté, précise l'ancien premier ministre.

Et à ses yeux, Ottawa vient ironiquement de donner au gouvernement Bouchard l'occasion de relancer ce débat. «C'est un «timing» intéressant, dit-il. Ça donne la possibilité de reprendre le débat sur l'avenir politique du Québec en parlant de la souveraineté mais aussi du fédéralisme.»

Selon lui, il y a une vaste campagne en faveur de la souveraineté qui doit être organisée avant de penser à faire un autre référendum. «À l'heure actuelle, il faut penser à gagner la bataille de la souveraineté. Il faut convaincre les gens, il faut en parler enfin clairement.»

Selon lui, il faut expliquer aux Québécois qu'«il y a des négociations inévitables et des négociations souhaitables. Cependant, si ça ne marche pas, il faut expliquer qu'il y a des protections pour nous, de tel et de tel genre. Et, donc, on peut et on va chercher à négocier.»

Mais si les obstacles sont trop grands, ajoute M. Parizeau, «il faut expliquer qu'on est capables d'y aller tout seuls. Et si on convainc le Canada anglais qu'on est capables d'y aller tout seuls et qu'on veut y aller tout seuls, alors, on devrait avoir de très bonnes négociations avec de très bons résultats.»

Quelles sont ces protections dont le Québec dispose? Premièrement, il y a l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis. M. Parizeau dit avoir beaucoup appris de la défaite référendaire de 1980.

Il ne fallait plus que le gouvernement fédéral gagne des votes avec la carte du refus de négocier. «Je voulais mettre le Québec à l'abri de la mauvaise humeur du Canada anglais», dit-il. C'est une des raisons pour lesquelles le Parti



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jacques Parizeau estime «qu'il y a des négociations inévitables et des négociations souhaitables».

québécois, qui était dans l'opposition à la fin des années 80, a donné son appui à l'ALE.

«Dans une zone de libre-échange, il y a des règles. On peut être de mauvaise humeur contre quelqu'un, mais qu'est-ce que vous voulez, il y a des règles à respecter.» Advenant la souveraineté, précise M. Parizeau, les Américains ne voudraient sûrement pas se débarrasser de leur partenaire québécois.

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

Lire aussi en page A 4:

- Bouchard se dit prêt aux compromis
- Chrétien minimise le projet de loi du Québec
- Le MNQ lance l'opération «Boule de neige»

Négociations du secteur public

Ça débloque

La moitié des 400 000 syndiqués est sur le point de régler les clauses normatives

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Le gouvernement s'entendra vraisemblablement avec plus de la moitié de ses employés sur les clauses normatives de leurs conventions collectives avant le congé des Fêtes. Les négociations à la table centrale sur les salaires et les régimes de retraite des 400 000 syndiqués du secteur public sont également entrées dans une phase intensive hier soir à Québec. Après 18 mois de pourparlers, tantôt au ralenti et depuis peu accélérées, le rythme des travaux et les possibilités réelles de règlement sont tels sur tous les fronts que même les négociateurs syndicaux sentaient le vent tourner hier.

«Ils n'ont qu'à dire oui», de lancer à propos des négociateurs

VOIR PAGE A 10: NÉGOCIATIONS

Affaire Lizotte

Un autre témoin se manifeste

Ménard n'exclut pas la tenue d'une enquête publique

Si le procureur général décidait de ne porter aucune accusation contre les deux policiers soupçonnés d'avoir tabassé un sans-abri, décédé peu après, le ministre de la Sécurité publique évaluerait l'opportunité d'ordonner la tenue d'une enquête publique du coroner. En outre, un autre témoin a accepté de parler au Devoir en déplorant le fait que plusieurs se terrent dans le mutisme par crainte de représailles policières.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale hier, le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a laissé entendre qu'il avait l'intention d'ouvrir une enquête publique dans l'affaire Lizotte. Or il n'en est rien. Selon son attaché de presse, Denis Dolbec, «le ministre laisse le processus judiciaire suivre son cours. À la conclusion de l'enquête, et conformément à la loi, il évaluera l'opportunité, pour des motifs de transparence notamment, d'ordonner la tenue d'une enquête publique du coroner.»

Même s'il avait voulu agir plus rapidement, comme ses propos semblaient l'indiquer, le ministre se serait buté contre la nouvelle loi sur



Sylvain Trépanier

VOIR PAGE A 10: TÉMOIN

Ménard dépose la loi sur la police

La SQ a cinq ans pour faire le ménage

Un conseil surveillera les enquêtes criminelles et la discipline

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, donne cinq ans à la Sûreté du Québec pour faire le ménage dans la conduite de ses enquêtes criminelles et la discipline de ses agents. La SQ agira désormais sous la surveillance d'un conseil de cinq experts nommés par Québec. Ce groupe donnera des avis au ministre sur les affaires internes de la SQ, ses divers rapports annuels et, surtout, l'administration des enquêtes criminelles.

VOIR PAGE A 10: POLICE

ACTUALITÉS

Vandalisme: Hydro met cinq employés à la porte

■ À lire en page A 5



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PARIZEAU

SUITE DE LA PAGE 1

«Le commerce du Québec avec les États-Unis représente [en valeur] le commerce des États-Unis avec l'Argentine, le Brésil et le Chili réunis.»

Par ailleurs, il y a la protection de la monnaie. «Les marchés de capitaux à court terme représentent une telle masse d'argent que dans un climat hostile par rapport à une nouvelle monnaie, on peut la flanquer par terre en 48 heures», soutient M. Parizeau. C'est pourquoi un Québec souverain devrait garder, selon lui, le dollar canadien. «Le Canada anglais ne voudrait pas qu'on l'utilise. Mais attention, on est propriétaires du quart de la masse monétaire. Ce n'est pas une dette, c'est un actif», insiste-t-il.

«Quand vous ne pouvez pas toucher à des gens qui ont une idée en tête, [soit] faire l'indépendance, qui sont protégés sur le plan commercial, monétaire et financier, votre mauvaise humeur a bien moins de conséquences.»

Une troisième protection? La dollarisation. «Les souverainistes ont une carte supplémentaire qui vient de nous tomber dans les mains sans même qu'on le veuille», affirme M. Parizeau. En janvier, le Sénat américain se prononcera sur un projet de loi qui faciliterait l'extension du dollar américain à d'autres pays qui voudraient l'utiliser comme monnaie nationale. «Voyez-vous ça qu'on puisse se présenter devant le Canada anglais en disant: si on veut garder le dollar canadien, c'est une décision qui nous revient, ou bien, peut-être, il y a une autre porte qui vient de s'ouvrir du côté du dollar américain. C'est quelque chose comme carte qu'on vient d'ajouter à notre jeu», dit-il.

Les intérêts du monde des affaires et le partage de la dette sont également des protections qui forceraient Ottawa à négocier avec un Québec souverain, estime M. Parizeau. «Par exemple, les propriétaires de flottes de camions vont faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il négocie une libre circulation des marchandises entre l'Ontario et les Maritimes.»

Pour ce qui est des négociations à propos de la dette, M. Parizeau prétend qu'il n'est pas sérieux d'imaginer que le Canada anglais ne veuille pas négocier advenant la souveraineté du Québec.

«Vous croyez vraiment que, conformément au texte de loi, si la Chambre des communes décide que la question n'est pas claire ou que la majorité n'est pas suffisante et que le Québec fasse une déclaration unilatérale de souveraineté, personne à Ottawa ne voudra discuter? C'est beaucoup d'argent. Et ils ne réagiraient pas devant ces milliards? Ce n'est pas sérieux.»

EN BREF

Jeunes enseignants: c'est non

(PC) — Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a refusé hier de donner suite à la décision de la Commission des droits de la personne qui jugeait discriminatoire le gel salarial imposé aux jeunes enseignants en 1997. Le mois dernier, la commission a estimé discriminatoire la décision de geler l'avancement dans l'échelon salarial des plus jeunes membres de la Centrale de l'enseignement du Québec. Environ 30 000 professeurs auraient ainsi été privés d'un montant total de plus de 60 millions de dollars. «Je ne crois pas, a déclaré le ministre Léonard, que le gel d'avancement d'échelon des enseignants soit discriminatoire. Ce gel touche toute personne n'ayant pas atteint le sommet de l'échelle, quel que soit son âge». Le ministre a de plus mentionné que «le gel n'a pas été réservé aux enseignants. Tous les cadres, les sous-ministres et les conseillers en gestion des ressources humaines du secteur public québécois ont subi un gel d'avancement d'échelon pendant plus d'un an.»

Rectificatif

Contrairement à l'impression laissée par le titre de la chronique *Nature* de mercredi, Québec n'est pas «prêt» à l'heure actuelle à construire une voie ferrée dans le parc du Mont-Tremblant. Nos lecteurs auront compris que c'était un projet, que l'on évoquait d'ailleurs au conditionnel dans le texte. Cette ambiguïté dissipée, précisons qu'une table d'harmonisation sur le développement de ce parc va supputer les différents scénarios possibles, dont fait partie celui du train. Si ce projet était retenu, il serait évalué par le moyen du processus d'études d'impacts et, possiblement, d'audiences publiques.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourlèveau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

NÉGOCIATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

du gouvernement le négociateur de la FTQ, Gilles Giguère, en fin d'après-midi. En début de soirée, une entente de principe est d'ailleurs survenue entre le gouvernement et les négociateurs de la FTQ et de la CSN représentant les syndiqués de soutien du scolaire.

Les discussions à la table centrale, réunissant le front commun CSN-FTQ-CEQ, portent principalement sur les régimes de retraite et la possibilité d'allier une amélioration des régimes — meilleures accessibilité et indexation — à une baisse des taux de cotisation. Les actuels des deux parties ont été mis à profit ainsi que la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance).

Quant à lui, le président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Louis Roy, a indiqué que son syndicat en était à «deux doigts» d'une entente sectorielle avec le gouvernement. En fait, la FSSS détenait une entente verbale qu'elle tentait de consigner dans un texte hier soir avec les représentants du gouvernement. Comme pour tous les autres syndicats, cette entente devra toutefois passer l'approbation des membres par la suite.

Aujourd'hui, la FSSS, qui représente 90 000 syndiqués des CLSC et des hôpitaux, tient justement un conseil fédéral de négociation à Québec pour étudier l'entente de principe survenue avec le gouvernement. Au départ, une rencontre, qui devait avoir lieu mercredi soir entre les dirigeants de la FSSS et la ministre Pauline Marois, a été reportée en raison d'un déblocage des pourparlers. Quatre

points faisaient alors l'objet d'un désaccord entre les négociateurs patronaux et syndicaux, éléments qui ont été réglés vers 4h du matin hier.

La FSSS représente un groupe cible pour le gouvernement Bouchard dans les négociations du secteur public. Symboliquement, la FSSS avait pourtant voté contre le débrayage proposé par le front commun en octobre dernier. Un règlement avec la FSSS sera sans doute suivi d'ententes similaires avec les syndiqués de la FTQ œuvrant également dans le secteur de la santé.

Hier encore, quelques points restaient en suspens à cette table de négociation sectorielle. A la FTQ, on confirme que les négociations aux tables des employés du soutien scolaire et des cégeps avançaient aussi à un bon rythme.

Mais en éducation, les choses restent dans l'ensemble plus complexes. Ainsi, une entente de principe intervenue mardi entre les négociateurs patronaux et leurs vis-à-vis de la CEQ dans le secteur du soutien scolaire est tombée hier.

Le cas des enseignants représente encore un point d'interrogation. Hier matin, la CEQ disait croire difficilement à un règlement de sa négociation avant les Fêtes. La ronde accélérée de négociation des dernières semaines a bel et bien permis de régler plusieurs points en litige, mais des clauses d'importance secondaire doivent encore être réglées, a confié hier la présidente de la CEQ, Monique Richard, en conférence de presse.

Il n'y a plus dix, mais un, deux ou trois points à discuter à chaque table de négociation (soutien scolaire, par

exemple, ou soutien aux cégeps ou aux enseignants), mais il s'agit d'enjeux majeurs, précise-t-elle. Toutefois, la CEQ se dit prête à continuer de négocier la semaine prochaine, soit dans les quelques jours qui précéderont Noël, s'il le faut.

Le gouvernement a soumis aux négociateurs des enseignants des propositions sur trois des quatre points en litige: souplesse, précarité et décentralisation. Mais c'est l'ajout de professionnels — membres d'un autre syndicat — dans les écoles qui creuse l'écart entre les parties.

La FSE (Fédération des syndicats de l'enseignement) a fait de cette question un enjeu majeur qui, selon elle, alourdit la tâche des enseignants de manière inacceptable. La FSE soutient qu'il y a cette année 30 000 nouveaux cas d'enfants en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation et que les ressources professionnelles sont insuffisantes pour réussir à bien les encadrer.

Chez les enseignants des cégeps, les discussions portent essentiellement sur une coupe salariale de 3 à 5 % que veulent récupérer les syndiqués. Cette compression avait représenté en 1996 la contribution des enseignants de cégep à l'assainissement des finances publiques.

Enfin, le gouvernement pense également pouvoir en venir rapidement à des ententes de principe avec ses fonctionnaires (SFPQ) et ses professionnels (SPGQ) sur les clauses normatives des contrats de travail. La précarité de l'emploi représentait le point litigieux entre les négociateurs, mais le Conseil du trésor avait promis depuis longtemps à ces syndiqués de transformer des postes à temps partiel en temps complet.

Avec la Presse canadienne

TÉMOIN

SUITE DE LA PAGE 1

le coroner. «J'étais prêt à annoncer une nouvelle ce matin, a déclaré M. Ménard en avant-midi. Je dois quand même en discuter avec mon sous-ministre aux affaires policières.» La nouvelle législation interdit cependant la tenue d'une enquête publique lorsqu'une enquête criminelle est en cours et tant que le procureur de la Couronne n'a pas rendu publiques ses conclusions.

Ironisant sur le fait que «si tout était parfait, on n'aurait pas besoin de police», le ministre a avoué qu'il y a des tentatives — c'est certain et c'est humain — de cacher les mauvais coups qu'on a faits, quand on en a fait. Par contre, il a poursuivi en indiquant que dans ce cas-ci, «il y avait quand même une enquête interne qui a été déclenchée à l'intérieur de quatre jours».

En anglais, M. Ménard a également affirmé qu'à Québec, nous sommes en avance en ce qui a trait au contrôle des policiers grâce à notre système de déontologie. «C'est unique au monde», a-t-il soutenu.

Autre témoignage

Jusqu'à maintenant, Jean-Maxime Leroux était le seul témoin à vouloir parler publiquement de la «violence excessive» qu'il a constatée lors de l'arrestation de feu Jean-Pierre Lizotte le 5 septembre dernier. Hier, par contre, deux autres témoins ont accepté de se confier au *Devoir* pour dénoncer les agissements des deux policiers impliqués dans cette affaire.

«J'attendais la fin de l'enquête avant de parler, a indiqué Sylvain Trépanier. Mais en voyant Jean-Maxime Leroux seul, certains pouvaient en conclure qu'il voulait faire sensation. Ça lui enlevait de la crédibilité. C'est pourquoi j'ai voulu parler de ce que j'ai vu.» M. Trépanier a insisté sur le fait que la version des faits racontée par M. Leroux était exacte et que la sienne était «essentiellement la même». C'est-à-dire que M. Lizotte aurait été battu par deux policiers pendant que le portier du bar Shed Café, à Montréal, lui tenait les mains dans le dos.

Il reconnaît toutefois que s'il n'y a que lui et son compagnon qui osent raconter ce qu'ils ont vu, «il y aura toujours un doute». C'est pourquoi M. Trépanier souhaite vivement qu'il y ait d'autres témoins qui se manifestent pour que l'affaire Lizotte ne tombe pas dans l'oubli. «Les gens sont très hésitants à parler», déplore-t-il.

Exemple très éloquent de cette crainte qu'inspirent les rangs policiers, *Le Devoir* a joint un autre témoin qui ne s'opposait pas à raconter ce qu'il avait vu ni à se faire photographier. Mais les remords et la crainte de représailles policières ont eu raison de sa volonté de sortir de l'ombre. Pendant la journée, ledit témoin a changé son fusil d'épaule, prétextant que son entourage lui recommandait fortement de ne pas parler contre le travail des policiers dans les médias. Le risque était trop grand...

En témoigne la difficulté qu'éprouve Jean-Maxime Leroux à convaincre les autres témoins de parler aux médias. «Sur un potentiel de six témoins, il n'y a que M. Trépanier qui a accepté de parler», a-t-il mentionné, déçu. Cette liste de témoins a été dressée en plein émoi dans les minutes qui ont suivi l'incident.

Enquête administrative

D'autre part, le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Michel Sarrazin, a déclaré avoir commandé, il y a plus d'un mois, «une enquête administrative sur tout le mécanisme d'information interne qui n'a pas fonctionné». L'ouverture d'une telle enquête fait suite au silence qui a entouré l'affaire Lizotte pendant près d'un mois et demi. «C'est une suite de malentendus incidents qui a fait que j'ai été informé le 18 octobre seulement et qui explique les délais dans la transmission de l'information à nos partenaires et au public. Je le déplore amèrement.»

Rappelons que M. Lizotte a été arrêté le 5 septembre, qu'une enquête du SPCUM a été instituée le 9 septembre et que le 16 septembre, M. Leroux publiait une lettre dans *Le*



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Sarrazin.

Devoir à ce sujet. M. Lizotte est décédé le 16 octobre. Le directeur du SPCUM n'a été mis au courant de tout ce dossier que le 18 octobre, jour où l'enquête a été confiée à la Sûreté du Québec.

La chronologie des événements laisse un goût amer au porte-parole du Mouvement action justice, Yves Manseau. «Tout ça est difficile à croire. L'état-major et de nombreux policiers devaient le savoir. Si M. Sarrazin n'a pas été mis au courant, comme il le prétend, ceci signifierait qu'il ne serait plus en contact ni avec son état-major, ni avec ses rangs.»

M. Manseau a également montré le ministre Ménard du doigt. Il a mis sa crédibilité en doute dans cette affaire. «Il a des réponses à nous donner sur ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait, a-t-il lancé. Ça fait une semaine qu'il aurait dû agir. Il se cache derrière une enquête.» C'est pourquoi il exige la tenue d'une enquête sur le rôle de la Sécurité publique.

Crainte de Cannavino

Le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Tony Cannavino, a réservé un accueil critique au projet de loi du ministre. «Ma crainte, c'est qu'on ne voie plus la distinction entre le ministère de la Sécurité publique et l'organisation policière», a commenté M. Cannavino au sujet de la création du conseil de surveillance de la SQ, sous l'autorité de la Sécurité publique, telle que proposée dans le projet de loi sur la police.

Le défi consiste à maintenir un rapport de force équilibré entre la police et l'État, ont au fil des ans constaté les experts de la chose policière, des commissions et des rapports d'enquête. Oui, la police doit rendre des comptes au ministre de la Sécurité publique. Mais elle doit cependant demeurer autonome et indépendante du pouvoir.

La direction de la Sûreté du Québec a pour sa part gardé le silence, préférant attendre l'adoption de la loi avant de se prononcer sur sa pertinence. Même réaction au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, où la direction a choisi de prendre connaissance du projet en détail avant de le commenter.

La plupart des experts joints par *Le Devoir* se sont montrés avares de commentaires, tantôt par devoir de réserve, tantôt parce qu'ils ignoraient le contenu du projet.

À Nicolet, la direction de l'Institut de police du Québec a enfin accueilli favorablement le projet de loi qui fait de l'établissement un leader incontesté et incontestable en matière de formation policière.

PLQ

SUITE DE LA PAGE 1

Ce virage au sein du PLQ avait commencé après l'échec de l'Accord de Charlottetown. Déjà, Robert Bourassa avait commencé à dire que les pouvoirs exclusifs étaient dépassés à l'aube de l'an 2000. Il citait l'exemple européen. Daniel Johnson, en lui succédant, était devenu le défenseur de la coopération interprovinciale pour faire contrepois au gouvernement fédéral.

La rupture fut encore plus évidente lors du congrès libéral de mars 1997. Lors de ces assises, les militants avaient adopté la plateforme *Reconnaissance et interdépendance* et notamment rejeté une motion qui disait que le PLQ avait pour objectif de rendre la société québécoise «plus autonome au sein du Canada».

Jean Charest pouvait se sentir à l'aise en arrivant au Parti libéral, lui qui, comme leader du Parti conservateur, avait proposé en 1997 une réforme du fédéralisme fondée sur la cogestion entre les provinces et le gouvernement fédéral. Dans une entrevue au *Devoir* en septembre 1998, il réitérait ses positions à ce sujet, déplorant que, jusqu'à ce jour, les Québécois aient envisagé leur place au Canada selon une logique de «carrés de sable», c'est-à-dire en espérant préserver une zone de pouvoirs exclusifs. Il se prononçait plutôt en faveur d'une concertation en vue de fixer

des objectifs communs qui débordent les compétences.

En prenant ses distances de l'approche péquiste, Jean Charest se trouve à remettre à l'ordre du jour sa vision du fédéralisme, une vision qui tranche avec la logique revendicatrice et autonomiste qui a régné au Québec des années 60 aux années 90.

Évidemment, il s'agit d'un pari périlleux. Car si l'on se fie aux résultats des dernières élections, les Québécois sont toujours autonomistes. 42 % ont voté pour un parti souverainiste et 11 % pour un parti qui réclame le transfert au Québec de 22 champs de compétence. De plus, M. Charest n'a recueilli que 30 % du vote francophone, selon les estimations. Et ce résultat s'explique en grande partie par le fait que, s'ils lui reconnaissent beaucoup de qualités, la majorité des Québécois francophones ne lui font pas confiance pour défendre les intérêts du Québec au Canada.

Il y a bien sûr un revers à tout cela. On ne sait pas si l'attitude de M. Charest aujourd'hui peut avoir des effets pervers sur le rapport de force que pourrait exercer le Québec à l'avenir par rapport au reste du pays. Car les relations entre les peuples, même lorsqu'elles sont surtout orientées vers la coopération, sont aussi balisées par les rapports de force. Aujourd'hui, le Québec paraît divisé. Et au Canada anglais, on le sait.

POLICE

SUITE DE LA PAGE 1

Dévoiant le volumineux projet de loi 86 — comprenant 348 articles — devant répondre au non moins volumineux rapport Poitras du mois de janvier dernier, le ministre Ménard dit légiférer dans le but d'entreprendre un changement de culture au sein de la Sûreté du Québec en souhaitant briser notamment la «loi du silence» qui entoure dans les milieux policiers les actions répréhensibles de certains.

Pour mener à bien cette réforme, Québec agira en trois étapes. A court terme, un conseil de surveillance — formé de cinq experts à être nommés par le ministre — examinera la conduite des enquêtes criminelles et la discipline au sein de la SQ. Ce conseil pourrait disparaître dans cinq ans, selon une clause pépulaire prévue dans la loi, ou étendre son pouvoir de surveillance sur d'autres corps policiers au Québec. Entre-temps, le ministre Ménard pense que la SQ saura faire ses devoirs et le ménage qui s'impose.

«Je n'impose pas le conseil de surveillance comme une nouvelle humiliation aux années que vient de passer la Sûreté du Québec. Je l'ai soigneusement conçu pour qu'il soit un aiguillon, pour qu'il soit une motivation à démontrer que là où il y avait problème, nous prenons les mesures pour transformer, et nous pourrions le faire de façon transparente puisque nous serons surveillés par un conseil qui soumettra un rapport annuel.»

Le conseil pourra également faire rapport au ministre qui le demandera sur des dossiers plus précis. Il devra également rendre des comptes une fois l'an devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Le conseil sera imputable devant un comité ministériel permanent présidé par le ministre de la Sécurité publique, qui sera accompagné des responsables de la Justice, des Transports, de l'Éducation et du Trésor. «Le contrôle aux élus, le conseil aux experts», a résumé le ministre Ménard pour décrire sa philosophie de surveillance de la SQ. A moyen terme, le gouvernement mise sur les dispositions de la loi qui obligeront dorénavant les policiers à dénoncer les fautes «disciplinaires ou déontologiques» de leurs collègues, à défaut de quoi ils seront passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 2000 \$. En outre, le directeur d'un corps de police devra maintenant informer sans délai le ministre, qui peut faire enquête sur tout corps de police, «de toute allegation relative à une infraction criminelle commise par un policier». Dans ce cas, l'amende pourrait atteindre 1000 \$. Selon la loi 86, l'affaire Lizotte, qui défraie actuellement les manchettes, n'aurait donc pas dû se produire.

«Je pense, a affirmé M. Ménard, que c'est le genre de constance [...] — je ne veux pas présumer de ce que feront mes successeurs, pour des raisons que vous comprenez —, où, immédiatement, le ministre aurait demandé à un autre corps de police qu'il aurait désigné de faire l'enquête.» Soulignée par le rapport Poitras, cette obligation de laisser une enquête sur un corps de police à un autre corps de police ne figure toutefois pas dans la loi 86. Le ministre Ménard a voulu éviter, dit-il, la formation onéreuse d'une «police des polices» qui aurait fait se braquer inutilement les policiers québécois.

Le critique de l'opposition officielle, Jacques Dupuis, y voit plutôt une réponse «bien timide» au rapport Poitras qui suggérait notamment de changer la mentalité de la SQ. En maintenant la possibilité d'enquêtes internes au sein des corps de police, le gouvernement ne fait rien, selon lui, pour regagner la confiance ébranlée du public.

M. Dupuis se demande également comment un conseil provisoire pourra favoriser un changement permanent de mentalité au sein de la SQ. «C'est un mauvais signal à donner», souligne-t-il. Il s'en prend également au mode de nomination des membres du conseil de surveillance de la SQ, «qui n'est pas clairement établi», et il ne croit pas du tout à un contrôle exercé par les élus sur la Sûreté du Québec, sinon par le ministre lui-même. M. Dupuis soutient cependant la création d'une école nationale de police.

Comme mesure à long terme de sa réforme de la police, le ministre Ménard estime d'ailleurs que la formation d'une école nationale constitue le gage d'un changement de mentalité au sein des corps policiers québécois. L'institut de Nicolet deviendra donc une véritable école intégrée au réseau de l'éducation et devra hausser les connaissances des futurs policiers sur les nouvelles exigences jurisprudentielles, l'évolution de la criminalité et les exigences de la population sur la manière de mener des enquêtes, notamment en matière d'agressions sexuelles.

Avec son projet de loi et sa réforme en trois temps, le ministre Ménard répond en partie aux 175 recommandations du rapport remis par le juge Lawrence Poitras en janvier dernier. Ce document suggérait notamment de réévaluer le traitement des plaintes à la SQ et de mettre le corps de police au diapason de l'imputabilité d'autres organismes publics modernes. Le juge Poitras soulignait également le manque de collaboration entre les divers corps de police québécois, dont la SQ. Il critiquait sévèrement l'abus des délateurs, des pouvoirs d'arrestation, de détention et de perquisition.

Mise sur pied en octobre 1996, la commission Poitras avait entrepris une enquête sur l'affaire Matticks, où des policiers auraient fabriqué des preuves pour incriminer des trafiquants de drogue.

LE DEVOIR

LES SPORTS

21 petites secondes de trop

Le Canadien s'est bien battu contre New Jersey, mais a perdu 2 à 1

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

Le scénario fut le même qu'au New Jersey le mois dernier: les Devils sont revenus de l'arrière et ont joué tout juste assez bien pour battre le Canadien, une formation nettement moins imposante sur papier, par un but, 2-1.

La défaite a été spécialement amère parce que les Devils ont réussi le but victorieux à 21 secondes de la fin d'une troisième période au cours de laquelle le Canadien avait souvent été celui qui poussait l'attaque.

C'est le Montréalais Randy McKay qui a causé le dommage. Il a fait dévier un tir de Bobby Holik en surgissant de derrière le filet pour passer devant José Théodore. McKay avait aussi préparé le but de Jay Pandolfo à la deuxième période.

Craig Darby a marqué le but du Canadien, en désavantage numérique, à la première. Il y a de moins en moins de monde au Centre Molson, mais le Canadien continue d'y travailler fort.

Privé de pas moins de huit joueurs réguliers hier, incluant Vladimir Malakhov, Saku Koivu et Brian Savage, qui sont probablement ses trois meilleurs joueurs, il a tenu tête aux Devils, une des meilleures formations de la Ligue nationale, devant une foule annoncée de 19 058 spectateurs, la plus petite de la saison. Il y avait au moins 3000 sièges vides.

L'entraîneur Alain Vigneault avait affirmé la veille que seul un match parfait permettrait à son équipe de tenir le coup. Parfait est un bien grand mot, mais le Canadien a offert à un effort méritoire.

Et José Théodore, qui a repoussé 30 rondelles (contre 17 pour Martin Brodeur), risque de faire se torturer davantage l'inquiet Jeff Hackett. Le but accordé par Théodore en fin de rencontre, bien qu'il ne soit aucunement coupable, va faciliter la tâche à Alain Vigneault s'il veut retourner Hackett dans la mêlée demain soir à Toronto, ce qu'il faut prévoir.

Darby a procuré l'avance au Canadien

pendant une punition à son coéquipier Dainius Zubrus à la première période. Il a repris la rondelle devant le filet après que la passe qu'il dirigeait à Patrick Poulin ait été coupée par Scott Niedermayer. Brodeur n'avait pas eu le choix de se compromettre.

Les Devils n'ont mis que 47 secondes à créer l'égalité à la deuxième.

Randy McKay a pu sortir du coin avec une rondelle perdue par Eric Weinrich, que Scott Stevens a accroché. Il l'a passée à Jay Pandolfo, qui a immédiatement dirigé un tir dans la partie supérieure du filet.

Les cinq premières minutes de cette deuxième période ont été spécialement enlevantes et les deux gardiens ont effectué de beaux arrêts. Un tir de John Madden a aussi abouti sur la barre horizontale et Matt Higgins, lui, a bêtement échappé une rondelle comme surpris de se retrouver fin seul devant Brodeur.

Stevens a sauvé les Devils pendant une punition à Krzysztof Oliwa à la troisième période lorsqu'il a empêché Zubrus, de lancer dans un filet grand ouvert.



ANDREAS MEIER REUTERS

Janica Kostelic a été évacuée par les secouristes.

Kostelic chute à l'entraînement

La saison de la skieuse est sérieusement compromise

AGENCE FRANCE-PRESSE

Saint-Moritz — La Croate Janica Kostelic, 17 ans, a vu sa saison sérieusement compromise après sa lourde chute, hier, à l'entraînement des descentes de Saint-Moritz, qui a provoqué une « blessure complexe » au genou droit nécessitant une opération.

Kostelic a chuté à la réception d'un saut sur le haut du parcours et à fini sa course dans les filets de protection. Évacuée sur une civière, elle a été examinée à l'hôpital Gut de Saint-Moritz par le Dr Adrian Urfer.

Le diagnostic était lourd: blessure complexe au genou droit, rupture du ligament extérieur et du ligament croisé antérieur, et possible rupture du ligament croisé postérieur.

La jeune Croate, leader du classement général de la Coupe du monde et du slalom, devra respecter quatre semaines de repos avant de subir une opération.

Kostelic était partie avec le dossard n° 23 pour une descente d'entraînement disputée dans de parfaites conditions après les annulations des deux journées précédentes dues à la mauvaise visibilité.

Résultats

L'Autrichienne Renate Goetschl a réalisé hier le meilleur temps du second entraînement des descentes de Saint-Moritz, effectué dans de parfaites conditions climatiques.

Goetschl a devancé de huit centièmes la Française Régine Cavagnoud, qui progresse d'un rang par rapport au premier entraînement, remporté par l'Allemande Martina Ertl.

Chez les hommes, l'Italien Kristian Ghedina a réalisé, hier à Val Gardena (nord-est), le meilleur temps du deuxième entraînement des deux descentes de Coupe du monde de ski alpin programmées aujourd'hui et demain. Ghedina avait déjà été le plus rapide lors de la première séance, mercredi.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Toronto, Ottawa, Boston, Buffalo, Montréal.

Section Atlantique

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Philadelphie, New Jersey, Pittsburgh, NY Rangers, NY Islanders.

Section Sud-Est

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Floride, Caroline, Washington, Tampa Bay, Atlanta.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Detroit, St. Louis, Nashville, Chicago.

Section Nord-Ouest

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Colorado, Edmonton, Vancouver, Calgary.

Section Pacifique

Table with columns: G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: San Jose, Phoenix, Los Angeles, Dallas, Anaheim.

Hier

Table with columns: New Jersey 2, Montréal 1, Phoenix 3, Philadelphie 5, Ottawa à Vancouver.

Aujourd'hui

Table with columns: Floride à Buffalo, 19h; Washington à N.Y. Rangers, 19h30; Boston à Atlanta, 19h30; Colorado à Detroit, 19h30; Dallas à Edmonton, 21h; Chicago à Anaheim, 22h30.

Demain

Table with columns: Montréal à Toronto, 19h; Buffalo à N.Y. Islanders, 19h; Tampa Bay à Philadelphie, 19h; Ottawa à Calgary, 19h; Washington à New Jersey, 19h30; Florida à Pittsburgh, 19h30; Atlanta en Caroline, 19h30; Boston à St. Louis, 20h; Colorado à Nashville, 20h; Dallas à Vancouver, 22h; Chicago à Los Angeles, 22h30.

Jeux de la Francophonie à Ottawa-Hull

Le fédéral tient au bilinguisme

Une rencontre avec le Québec doit avoir lieu fin janvier

JULES RICHER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral maintient sa position: les 4^e Jeux de la francophonie de 2001 à Ottawa et Hull devront se dérouler dans les deux langues officielles du Canada.

«Le gouvernement du Canada doit s'assurer que tous les Canadiens seront accueillis au Jeux dans leur langue officielle. C'est pourquoi nous favorisons une approche qui reflète le caractère francophone de l'événement mais qui inclut l'utilisation de la langue anglaise dans tous les services et les communications au public», souligne le ministre fédéral responsable des Jeux, Don Boudria, dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au gouvernement québécois.

En point de presse, M. Boudria a dit espérer qu'Ottawa et Québec pourraient régler leur différend lors d'une réunion ministérielle prévue pour le 20 janvier prochain à Hull.

«On va avoir une réunion. Je ne vois pas pourquoi il était nécessaire de la part de Mme [Louise] Beaudoin de faire une correspondance et de s'agiter», a-t-il dit.

Le gouvernement québécois juge qu'il est impossible de concevoir que les Jeux puissent se dérouler dans une langue autre que le français. La ministre responsable du dossier linguistique, Louise Beaudoin, s'est donc plainte de la position fédérale au moyen d'une lettre envoyée mercredi à M. Boudria.

Impasse

Hier, en entrevue, elle a justifié sa sortie en affirmant que les discussions entre fon-

ctionnaires fédéraux et provinciaux étaient arrivées à une impasse. «Ça fait un an que les discussions durent au niveau des fonctionnaires sans qu'on en arrive à un résultat», a-t-elle expliqué.

«À Ottawa, c'est leur décision, mais, sur le territoire du Québec, c'est l'usage de la francophonie qui va s'appliquer ainsi que la Charte de la langue française», a-t-elle souligné.

Mme Beaudoin soutient que l'usage établi dans les Jeux précédents veut que tout se déroule en français, y compris dans les pays où il existe une autre langue d'usage. Elle affirme que sa position a obtenu l'appui du gouvernement français.

Mme Beaudoin sera présente à la réunion du 20 janvier. Elle sera accompagnée du ministre Gilles Baril, qui est responsable du dossier pour le gouvernement du Québec.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMONT, pour professionnel. Triplex de luxe, boiseries, impeccable, 1 x 13 1/2, 2 x 7 1/2. Revenu potentiel: 41,520\$. Prix: 360,000\$. 728-2004.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

PLATEAU, rue Garrier, r. de c., 750 p.c., 1 c.c., rénové 90, boiseries, stat. privé, petit jardin ciblure. Paisible. Occ. 15 juin ou imm. Du lundi au vendredi: 499-0072 poste 228 ou 523-8167.

140 PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

RECHERCHE maison ancestrale sur ferme, avec ruisseau, 1 heure de Montréal maximum. Vente privée seulement. Envoyer photo à: Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Qc H3A 3M9.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHURISSANT! À vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. À partir de 450\$. 683-4066.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

OUTREMONT

Grand 5 1/2, balcon, repeint, bois franc. Incluant: chauff. poêle, frigo, lav.-vaiss., service conciergerie, lav.séch. au s.-sol. 950\$ 1420 Bernard o. 514-270-0116

OUTREMONT, rue Laurier, joli studio

fraîchement rénové, près autobus et métro, meublé, équipé. 850\$. (450)965-4486. (819)425-5656.

DÉCÈS

JONATHAN, FRANÇOIS

Une messe sera célébrée le lundi 20 décembre 1999 à 18h, en l'église de la communauté Saint-Albert le Grand, 2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, en la mémoire de monsieur JONATHAN, rappelé à Dieu le 5 novembre 1999.

163 OFFRE À PARTAGER

OTTAWA 6 1/2, près U d'Ott. Professionnel. Lun.-ven. seul. 350\$. (613)567-6798. (514)352-1059.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS-MONTPARNASSE, 3 1/2. Équipé pour 4 pers., clair confortable, 690\$/sem. accueil. Fax (514)354-1638, tél. (514)352-1059.

BASTILLE - PARIS, 12e, gare de Lyon

2 1/2, ensoleillé, asc., 4 pers. à l'aise. 2,800 à 3,500\$/sem. (514) 845-8228.

RECHERCHE

petite maison en Bourgogne pour séjour 2-3 sem. Été 2000. 769-7944

PARIS-XIe, Proche centre, studio équipé

décoré confort Nord-Américain, accueil. Fax (514)354-1638, tél. (514)352-1059.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ESTRIE Tout équipé, près boisé, 2 ch. loyer, cuis.s. à m., stat., 4 km d'Orford et Magog. 400\$/sem., 1200\$/m. 819-843-2465

ESTRIE, 1h15 de Montréal, 2 c.c., poêle à bois, boisé, calme, 3,200\$/saison

ou temps des Fêtes. (450)799-5431.

176 CHALETS À LOUER

ENTRELACS, bord lac Pauzé (1h1/2 Mt), 2 c.c., paisible. N. 1.60\$/jour, sem., mois, saison. (450)228-1507, (450)965-0994.

DÉCÈS

GINGRAS, P. ARCADE

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 14 décembre 1999, est décédé le P. Arcade Gingras, S.J. Né à Laurierville, il était le fils de feu Alphonse Gingras et de feu Mélanie Lemieux. Il laisse dans le deuil son frère Thomas, de Laurierville et sa sœur Germaine, s.c.s.l., de Lévis, plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis.

176 CHALETS À LOUER

LANAUDIÈRE, chalets en bois rond. Bord de l'eau, isolés, près réserve faunique. Poêle à bois. Beau site. 15 déc. au 15 avril. 2,800\$. (450) 835-2999.

MONT-SÈTE-ANNE, près pistes, 3 c.c., 2 s. de b., foyer, Noël-janvier, 800\$/sem.

(418)658-5496, (450) 372-6148.

STONEHAM, semaine du Nouvel An

au pied des pentes. Spacieux 3 c.c., foyer, belle vue. (418) 683-5680.

GÎTES, SÉJOURS ET COUETTE/CAFÉ

PETITE AUBERGE DU CANTON DE DUNHAM disponible pour fêtes familiales: groupes de 15(pistes ski à prox. etc.)(450)295-2069.

CHERRIER-ST-HUBERT, r.-de-ch.,

environ 950 p.c., 800\$, 845-6453.

COURS LE ROYER, A partager, 3

bureaux entier, meublés. Libre. Idéal pour prof. 844-7133.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air,

ascenseur, métro Square Victoria parking, 400 p.c. à 1,200 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

301 OEUVRES D'ART

ACHETERAIS tableaux de peintres canadiens renommés: Lemieux, Riopelle, Dallaire, Boudas, Suzor-Coté, Fortin, Gagnon, Cosgrove, Pilot, Bush, Coburn, Vermer, Suzanne Bergeron. Toute réponse traitée confidentiellement.

301 OEUVRES D'ART

Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Qc H3A 3M9. Réponse assurée.

301 OEUVRES D'ART

PEINTURES ORIGINALES de Barbara White : 300\$ encadrées, 150\$ sans cadre. Les plus petites se vendent à moins de 70\$. 4655 Côte-St-Luc app.507, Montréal. 514-481-8558

ACHETONS tableaux originaux de

Normand Hudon et autres peintres renommés. (450) 466-8920.

307 LIVRES / DISQUES

ACHETONS livres. Service à domicile. 274-4859

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION, + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ACHETERAIS piano à queue en bonne condition et aussi vieux violon. Photo et description à: Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Qc H3A 3M9. Toute réponse sera traitée confidentiellement.

PIANOS DE MARQUES PRESTIGIEUSES.

Entièrement restaurés. Piano forte (514)931-2245.

DÉCÈS

AMYOT, JOSEPH, P.S.S.

À Montréal, le mercredi 15 décembre, est décédé, à l'âge de 81 ans, Monsieur Joseph Amyot, prêtre de Saint-Sulpice, fils de Louis Amyot et de Mary Napier décédés.

Après 4 ans d'études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, il est ordonné prêtre le 27 mai 1945. Il occupe ensuite le poste d'animateur et de professeur au Collège André-Grasset. Au terme de la Solitude au Séminaire de Philosophie, il entre dans la Compagnie de Saint-Sulpice en août 1949. Par la suite, il reprend sa tâche au Collège André-Grasset jusqu'en 1954 alors qu'il devient économiste et professeur de sciences naturelles au Collège Jean-Jacques-Olier de Verdun.

En 1965, il entre dans l'équipe du Grand Séminaire de Montréal à titre de directeur et d'animateur. Il étudie la psychologie et la pastorale à Paris en 1966-1967 pour ensuite assumer au Grand Séminaire de Montréal la responsabilité des activités pastorales avant de devenir économiste en 1970. Enfin, à la Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, il occupe le poste de chapelain à compter de 1975. En 1990, il prend sa retraite au Séminaire de Saint-Sulpice et collabore au ministère à la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le défunt laisse dans le deuil sa sœur Bernadette, religieuse de Sainte-Croix, son frère Marcel (Gisèle Séguin), son frère Bernard, prêtre de Saint-Sulpice ainsi que plusieurs neveux et nièces.

410 BUREAUX

SECRETARIE-COMPTABLE Temps partiel, 10h. Horaires à salaire à discuter. Raymond Massie, imprimeur. (514) 273-1042

450 EMPLOIS DIVERS

RECHERCHE jeune homme pour travailler dans commerce établi à Toronto. Doit être propre, honnête, bonne apparence et avoir l'esprit ouvert. Notion de l'anglais un atout. Logé, nourri. Toute réponse sera traitée confidentiellement. Envoyez c.v. à: Le Devoir, Dossier #547, 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal, Qc H3A 3M9. Réponse assurée.

TRADUCTEURS

Vers le français. Français impeccable. Diplôme universitaire. Expérimenté. Word Perfect/MS Word. 43,000\$+ par année. Traductions doivent être effectuées à nos bureaux de TORONTO (416)975-5252 poste 305.

530 COURS

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill, 1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie

Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

542 MASSOTHÉRAPIE

CENTRE EPIC - Massage professionnel. Ouvert au public. Certificats-cadeaux disponibles. 374-1480

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION

POUR VOS TRAVAUX de rénovation et de construction. Qualité et expérience. L. Melançon. 289-9783.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courts, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JOUIN TRANSPORT INC

Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

597 RENCONTRES

HOMME DISTINGUÉ, 50ans, grand, mince, vivant à mi-temps en Estrie, aimant la nature, la musique, la littérature, la beauté recherche Homme entre 35-50 ans, mince, en forme, sensible, autonome, hors ghetto, bonnes valeurs morales et préférentiellement de la région de Cowansville, Knowlton ou Montréal; pour vivre une relation stable, simple et joyeuse. Le Devoir, dossier #550, 2050 de Bleury, 9e, Montréal, Qc H3A 3M9

La dignité de chaque personne est l'objectif principal de toute activité économique responsable.

www.monde.ca

Objectif 34 500 000 \$

5,2% de plus que l'an dernier!

34 752 775 \$

merci de prêter main-forte

Centre de la main-forte

Les funérailles auront lieu le samedi 18 décembre, 10h00, à la Basilique Notre-Dame. La dépouille mortelle sera exposée au Séminaire de Saint-Sulpice, 116, rue Notre-Dame ouest, le vendredi 17 décembre de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h00. L'inhumation se fera à la crypte du Grand Séminaire de Montréal.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Table with columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Rows: Montréal, Québec, Ottawa.

Températures: MAX / MIN

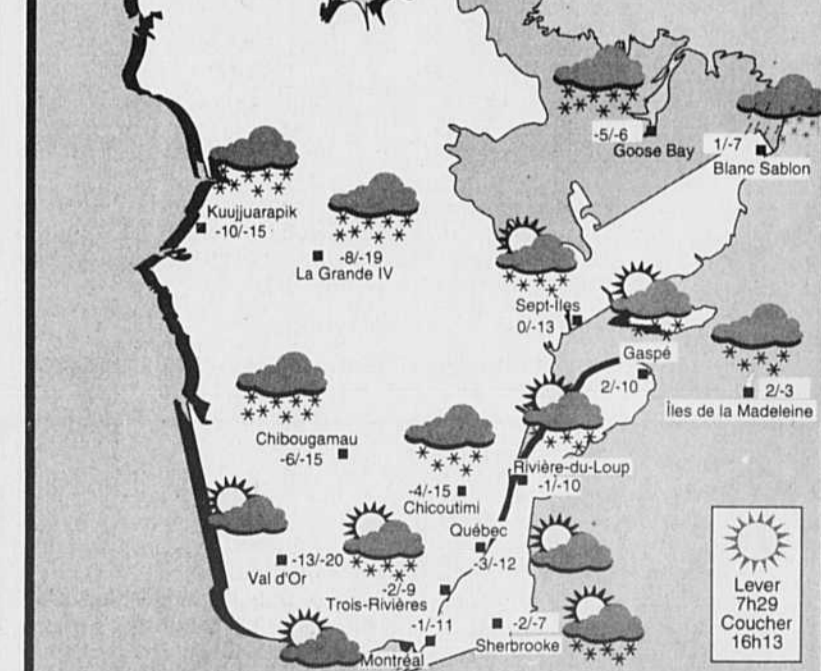


Table with columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Rows: Québec, Ottawa.

Table with columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Rows: Ottawa.

• CULTURE •

CONCERTS DE NOËL

Beau Noël

LA STRADA

Noëls traditionnels de divers pays européens par l'ensemble La Strada. Chapelle historique du Bon-Pasteur, le 16 décembre 1999

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Il existe deux sortes de spectacles de Noël: ceux à grand déploiement, au faste surfait, et ceux qui ramènent à la tradition populaire dans ce qu'elle a de plus naïf, simple et émouvant. La Strada nous offre ce dernier type de récital pour cette Noël de fin de millénaire. Chansons provençales — plus précisément occitanes —, allemandes, des îles britanniques... sont offertes avec ce qu'il y a de plus désarmant: la simplicité de la Nativité. Le narrateur-berger, en l'occurrence Pierre Langevin, nous livre, sans pédagogie autre que celle du pastoureaux, quelques informations relatives à l'arrivée dans nos us de traditions qui nous paraissent aujourd'hui courantes: l'arbre de Noël, les Santons, la crèche, la messe de minuit... mis en ce contexte musical — et malgré les imprécisions ici secondaires du propos —, servent de liant à cette belle heure de merveilles.

Entendons-nous sur la nature de la représentation. La Strada, son nom l'indique, fait de la musique de rue, de celle qu'on pourrait entendre devant Ogilvy's ou à sorte sortie de bouche de métro. Le vernis «professionnel» n'existe donc pas dans sa parure, mais il est bien présent dans le naturel qui ressort de la soirée. Vous avez des souvenirs de Noël et c'est un peu de cette atmosphère qui se recrée.

On chante le *Pitchoun*, le festoyage qui entoure sa venue, et cette réalité des pauvres gens pour qui le jour de Noël est important, non les journées de magasinage qui précèdent.

C'est aussi émouvant que simple, autant convaincant que magnifiquement réalisé dans l'humilité. Pour réussir à cibler ces émotions avec des moyens minimaux, on doit féliciter cette petite troupe de ses trouvailles coquines ravivant un esprit qui, ailleurs, fait bien défaut. Le spectacle tourne un peu partout jusqu'en janvier, suivez les annonces!

EN BREF

Besson à Cannes

(AP) — Le réalisateur Luc Besson sera le président du jury du prochain Festival de Cannes. Besson succède ainsi au cinéaste canadien David Cronenberg, dont le palmarès a été extrêmement contesté. Une œuvre de Luc Besson a été projetée en ouverture du festival deux fois déjà: en 1988 avec *Le Grand Bleu* et en 1997 avec *Le Cinquième Élément*. Le festival aura lieu du 10 au 21 mai 2000.

SPECTACLES

Rock, opéra et n'importe quoi

De fortes voix, de l'énergie et un gros tas de chansons qui font plaisir à la majorité: le Casino a trouvé son show idéal

Sylvain Cormier

Apriori, je m'offusque. Je dis: pouah! Très peu pour moi. Mon acceptation de l'histoire de la musique populaire est trop compartimentée pour que j'ingère d'emblée ce que proposent Kim Richardson, Patrice Blouin et Christine Williams dans la revue à succès *Du rock à l'opéra*, présentée depuis mardi dernier devant des salles extatiques au Cabaret du Casino de Montréal.

Peux pas, moi, entendre du Andrea Bocelli et du James Brown côte à côte. Ça me court-circuite, ça me fait implorer le cerveau. Du Deep Purple accolé à du Alanis Morissette? Du Donna Summer au même menu que du Pink Floyd? Irrecevable: je perçois et conçois la musique verticalement, dans l'approfondissement des genres et dans la mise en contexte de chaque genre dans son époque. C'est tout juste si j'arrive à mêler le folk-rock de 1965 (par les Byrds, disons) au country-rock pourtant très parent des années 70 (Emmylou Harris, mettons).

Réticences vaincues

Tout ça pour vous dire que je n'étais pas précisément le bon cheval pour aller trotter au Casino mercredi. Plus rébarbatif, tu rues. Et pourtant, pourtant, envers et contre moi-même, j'ai apprécié le spectacle pour ce qu'il est, et j'en suis sorti plutôt content. Avant la fin, certes, l'ultime pot-pourri disco étant strictement interdit par ma religion, mais content.

Content parce que l'évidence était à la mesure de la jeune femme à notre table qui chantait et se dandina à tous les refrains, aussi variés, aussi incroyablement disparates soient-ils: *Du rock à l'opéra* est un fichtre de bon show de variétés, qui mélange tout et n'importe quoi sans la moindre gêne, donnant tout simplement aux gens ce qu'ils veulent: trois forts en coffre capables de tout chanter, un feu roulant d'entertainment et toutes les chansons favorites de ces nouvelles générations de clients de casino.

Je comprenais que *Du rock à l'opéra* n'est pas si différent de ce qu'offraient les entertainers dans les casinos des années 60 et 70, un Vic



Damone mêlant du Sinatra et du Mario Lanza aux versions rococo de succès de l'heure, un magicien reprenant à son compte les bons tours des Houdini et compagnie passés avant lui. On appelait ça du *crowd-pleasing* et l'expression s'applique autant ici: c'est le contenu qui a changé, pas l'intention. Aujourd'hui, de la même façon, un auditoire moyen surtout composé de trentaines, de quadragénaires et de cinquantenaires, applaudit quand on lui donne pour le même prix bon temps, bonnes voix et bonnes tonnes familières, se contrefaisant des versions originales et trouvant le plus vif plaisir à passer deux heures en compagnie d'un jukebox vivant à trois tétes.

Têtes bien choisies s'il en est. Le tatoué Blouin, ancien chanteur de groupe hommage à Led Zep, possède un registre hors du commun qui lui permet toutes les criardes *Highway Star* et *Whole Lotta Love* en plus des rengaines italiennes les plus vertigineuses. Richardson, une de nos meilleures choristes, a du soul à faire s'écrouler une église: ses *Proud Mary* et *Respect* lèvent irrésistiblement. Et Williams est une soprano qui n'a pas peur du rock'n'roll, surprenante en Alanis dans *You Oughta Know*.

De fait, presque tout leur réussit, surtout les numéros à trois, véritables tours de force: imaginez *Summertime* en version *Porgy & Bess* par Williams, en Ella jazzy par Richardson et manière Janis Joplin par... Blouin, ou l'impossible *Bohemian Rhapsody* de Queen avec toutes les parties vocales.

Ce spectacle-là, je le redis, ne m'est pas destiné, pas plus qu'il n'est destiné à ceux qui lient les chansons à leurs créateurs ou leurs premiers interprètes, ceux pour qui il n'y a pas vraiment d'autre *Celine de blues* que celui d'Offenbach. Aux autres, qui

achètent les compilations de succès fac-similés à la *Ce soir on danse* et n'y entendent pas la différence, le super-spectacle *Du rock à l'opéra* est un formidable cadeau pour Noël.

Notez que des représentations «spéciales», avec Nanette et Georges Thurston en renfort, agrémente le passage à l'an 2000 les 30 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier. Le spectacle habituel se poursuit jusqu'au 30 janvier.

La promo thérapeutique de Paul McCartney

Z'étiez branché mardi pour le *live webcast* du toujours mignon Beatle au Cavern Club de Liverpool? Ou alors avez-vous vu hier l'une ou l'autre des rediffusions à MusiMax (merci Pierre Marchand)? Émouvant, non? Il y aura encore une reprise dimanche, au cas où.

C'était touchant de voir notre Macca chéri se faire ainsi du bien. Bravo pour lui. Allez, un bon bain de rock'n'roll avec les copains (David Gilmour, Mick Green, Ian Paice, Pete Wingfield), c'est mieux qu'un deuil qui n'en finit plus. Et puis, c'est un peu beaucoup en hommage à sa regrettée Linda qu'il a retrouvé ainsi Ricky Nelson, Little Richard et Elvis dans les lieux mêmes (ou du moins reconstruits à l'identique) de ses belles heures de rockeur: fan de rock'n'roll depuis l'adolescence new-yorkaise, Linda aurait été la première à encourager ce retour à l'origine.

Mais Paul étant Paul, ce show ne pouvait pas seulement être thérapeutique: McCartney l'homme et McCartney l'homme d'affaires vont de pair. Comprenez par là que l'événement du Cavern était aussi un *showcase*, presque entièrement composé des chansons du nouvel album *Run Devil Run*, point culminant d'une méga-campagne promo incluant un tas de prestations tout aussi *live* à la télé européenne, une série radiophonique sur le rock animée par Sir Paul lui-même, des concours, des séances d'écoute, etc.

C'est tout le paradoxe de McCartney: il n'y a chez lui jamais rien de totalement gratuit, pas même 50 minutes de bon vieux rock'n'roll. Mais ça ne fait rien: on l'aime comme tel, incorrigible calculateur et indémodable bête de scène.

La bédé québécoise à Angoulême

Le multimédia québécois se cherche une place entre Astérix et Fritz the Cat

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

La bande dessinée québécoise se traîne à mi-chemin des influences américaines et européennes s'il faut en croire les organisateurs du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême. Est-ce pour cela que les invités québécois de cette 27e édition du plus grand festival européen du genre y côtoieront les monstres sacrés Uderzo et Robert Crumb, les pères d'Astérix et de Fritz the Cat?

Pendant cinq jours à compter du 26 janvier, les fans français du neuvième art pourront juger sur pièce si leurs «cousins d'Amérique» vivent bien comme Philémon, le héros de Fred, sur l'une des lettres de l'océan Atlantique. Mais, pour venir à Angoulême, les Québécois semblent avoir pour l'instant revêtu les habits de Valérian, l'agent spatiotemporel imaginé par Christin.

Amérique oblige, la participation québécoise met l'accent sur les nouveaux médias et les réalisations de nos artistes sur Internet. Après avoir été l'invité du Salon du livre de Paris au printemps, le Québec a été choisi par Angoulême en bonne partie à cause de la qualité de ses productions multimédia.

Une exposition intitulée *Le Livre, la Toile et ses outils numériques* présentera les réalisations québécoises sur écran, qu'il s'agisse de dessins animés ou de simples illustrations destinées à divers services de la Toile. Des toiles géantes (vraies, celles-là) de Howard Chackowitz, Guy Boutin, Lyne Gamache et Siris ainsi que les tableaux et les masques d'Eric Braün feront concurrence à l'écran.

«Le Québec est l'un des premiers pays à avoir compris les passerelles qui existent entre la bande dessinée et le multimédia», dit Jean-Marc Thévenet, directeur du festival. Or nous découvrons aujourd'hui que le multimédia est le chaînon manquant pour permettre la mondialisation de la bande dessinée.

Parmi les artistes de cette exposition «virtuelle», on retrouvera Sébastien Trahan, qui a remporté un prix à Angoulême pour *Dans le panneau*, une bande dessinée en hyperliens. Nicolas Leou proposera ses aventures de *Troglodytes* sur Internet. Le groupe Exil lancera une de ses créations simultanément à Angoulême et Montréal. Sylvain Ferland proposera sa bande dessinée techno-rave, *Zupton*. L'auteur du fanzine *Baloney* annonce de son côté

quelques «déambulations urbaines» sur Internet. L'Agence Topo montrera son dernier cédérom, *Liquidations*, qui a remporté le prix de la meilleure œuvre canadienne au dernier Festival du nouveau cinéma et des nouveaux médias de Montréal.

La bande dessinée québécoise nage décidément dans la science-fiction, comme ce clochard qui regarde une vieille télévision au milieu d'un dépotier meublé de vieux téléviseurs et d'ordinateurs obsolètes. C'est au milieu de ce décor que seront diffusés les vidéos *Phylactère Cola* du groupe Alliage (diffusés sur TQS).

Sur papier

Mais il n'y en a pas que pour les maniaques d'Internet. Sept créateurs d'albums 100 % papier ont été sélectionnés par un comité franco-québécois: AL+Flag, André Philippe Côté, Dominique Desbiens, Jean-Paul Eid, Bruno Laporte, Louis Rémillard et Marc Tessier. Leurs œuvres seront exposées au deuxième étage de l'hôtel Saint-Simon, qui accueille les manifestations spéciales consacrées au Québec.

Le défi est de taille puisque le Québec arrive après l'Espagne, le Portugal et surtout la Belgique, invitée l'an dernier avec Franquin, Charlier, Greg et compagnie. Les créateurs québécois ne sont peut-être pas tombés dedans quand ils étaient petits, mais ils comptent proposer à Angoulême une vision éclatée et moderne d'un art qui s'adapte particulièrement bien aux nouveaux médias.

Qui a peur de Robert Crumb? exposera par ailleurs pour la première fois les dessins érotiques et les scènes que le bédéiste américain a croquées en France où il vit depuis dix ans. L'exposition consacrée à Uderzo promet de nous révéler la recette de la potion magique (!). Quant à l'exposition *Trait de génie*, elle illustrera sur 1000 m² l'imaginaire des pères de Blueberry, Giraud, et de l'Inca, Moebius.

Fondé il y a 27 ans, ce qui n'était qu'une manifestation marginale est devenu aujourd'hui le rendez-vous obligé de 200 000 visiteurs et de tous les professionnels des pays francophones d'Europe.

Le succès du festival est l'indice d'un secteur en pleine expansion. L'an dernier en France, il s'est vendu 30 millions d'albums de bandes dessinées. La bédé représente aujourd'hui 6 % de l'édition française et sa part croît à chaque année. Comme quoi la bonne vieille bande dessinée sur papier n'a pas dit son dernier mot.

• À LA TÉLÉVISION •

CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Ce soir		Cher Père Noël		La Fureur / Crampe en masse, Manon Bédard		Zone libre		Le Téléjournal/Le Point		Nouvelles du sport	Cinéma / LE CERCLE PARFAIT (3) (23:28)	
TVA	Le TVA	Piment fort	Coup de chapeau		Cinéma / MIRACLE À ST-NICHOLAS (6) avec Ann Jillian, Robert Hays				Le TVA	Nikita		Sports / Cinéma Loteries (0:02)	
TQ	Macaroni tout garni	Bob et Margaret	Les Choix de Sophie	Francs-tireurs	Droit de parole / L'Acte de coeur		Ciel! Mon Pinard / Toqué et les desserts		Cultivé et bien élevé	Hist. de chansons	Les Choix de Sophie	Cinéma / LA MAISON DES BORIES (2)	
TQS	Le Journal (17:00)	Flash / M. Damon	Scènes de crime	Coroner	Métier Policier	Aux frontières du réel	Le Grand Journal		La fin du monde...	110%	Phantasmies	Flash	Sexe et Confidences
RDI	Euronews	Capital...	Le Monde ce soir		Elena Ceausescu (2/2)		Le Journal Scully RDI		Branché	Le Canada	Visages du XXe	Téléjournal	
TV5	Courants... D.		FR2 (19:03)	Thalassa		Faut pas...	TV5 Infos	Papa, maman...		Jrnl belge	Jrnl suisse	Soir 3	Jrnl TV5
D	Contact Animal		Les Plus Belles Routes		Crimes et des hommes		Nouveaux Détectives		Twin Peaks		Cinéma / Y'A TOUJOURS MOYEN... (6)		
VIE	Grandeur...	Copines...	...libre?	...gale	Trauma / Tampa		Éros et Compagnie		La Vie en vrac		Médecine...	Copines...	Chicago...
MP	Fax		Novo	M. Net	Décompte MusiquePlus				Bouge			Cimetière...	Clip
MX	Chic...	...chansons	Ed Sullivan	Pop up	Musico. / Monkees		Grands Événements / The Monkees		P. Bruel		Musico. / Monkees		Pop up
CF	Zone de...	Animorphs	Aventures de Sinbad		Orbite (19:50)								
TF	Ned, Triton	Sam...	Redwall	Robin...	Ivanhoé	Ren...	Simpson	Animania	Duckman	South Park	Simpson	Sam...	Ren &...
RDS	... (17:00)	Sports 30	Mag	Voile	La Coupe Motorola		Trial Indoor de Bucarest		Sports 30 Mag		Sports 30		La Lutte WCW
TFO	Les Yeux...	Volt	Panorama		Bouillon de culture		Cinéma / LES SANGUINAIRES (4) (21:10)		Panorama				Volt
CBC	NewsWatch		Father...	White...	Dr. Seuss'...	A Mole'...	A Merry Red Green...		The National / CBC News		National...	News	Cinéma ... (0:01)
CTV (Mont.)	Pulse		Access	Kids...	Power Play		The City		Nash Bridges		CTV News	Pulse	South Park
GBL	News	News	Ready...	E.T.	Olive, the Other Reindeer		3rd Rock... That 70's...		20/20		PSI Factor		
TV0	...Bus	...Kids	Immunity	Airport	Studio 2		Where the Heart is		Silent Witness		Trial and Retribution		
ABC	News	ABC News	Judge Judy	Frasier	Boy...	Odd Man...	Sabrina...	Hughleys	20/20 Friday		News	Nightline (23:35)	
CBS	News		CBS News	E.T.	Kids Say...	Candid	Now and Again		Nash Bridges			Late Night (23:35)	
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel...	Providence		Dateline NBC		Law & Order			The Tonight Show (23:35)	
FOX	Caroline...	Home...	Drew Carey	3rd Rock	Olive the other Reindeer		P.J.'s...	That 70's...	Charmed		Drew Carey	Star Trek: Voyager	
PBS (Burl.)	NewsHour		Nigh. Bus.	Vermont	Washington	Wall Street	VPT Favorites					Sessions...	
PBS (Plat.)	BBC News	Nigh. Bus.	NewsHour		People...	Scully	Mystery / Heat of the Sun: The Sport of Kings		News	Charlie Rose			
CTV (Corn.)	News		Wheel...	Jeopardy	Power Play		The City		Cold Squad		CTV News	News	Open (0:05)
A&E	Simon & Simon		Law & Order		Biography / A. Perkins		Investigative Reports		Poirot		Law & Order		Biography
BRAVO	Brian Hughes		Videos	StarTV	The Directors		Cinéma / BEDAZZLED (3) avec D. Moore, P. Cook		NYPD Blue			Sex and...	
DISCOVERY	How'd they do that?		@discovery.ca		Wild Discovery: Wild Life		Ancient Mysteries		Discovery's Canada		@discovery.ca		Wild...
HISTORY	It Seems...	Fashion...	Spice of...	History.	It Seems...	Myths	Cinéma / KIM (5) avec Dean Stockwell, Errol Flynn		...Bites		Cinéma		
NEWSWORLD	News	Bus. News	NewsWorld Reports		Pamela Wallin & Company		The National		Hot Type	On the Arts	NewsWorld Reports		National
SHOWCASE	Madison	Red Dwarf	Counterstrike		Friday the 13th: The Series	Hitchhiker	Strangers		Oz		Cinéma / STELLA... (4) (23:09)		
LEARNING	Bob Vila's Home Again		The Young Kennedys		Camera's Eye: Emergency		Record Setters		Record Setters		Camera's Eye		Mayday
LIFE	Good Dog	Pet Project	Images	...Living	...Homes	Moving...	Extra	TV Guide	Urban...	...Dinner?	Eros		Extra
TSN	...Record	Sportsdesk	...Hockey	NBA...	Basketball / Lakers - Timberwolves				Sportsdesk				Canine
SPORTSNET	Sports	Auto...	Snowboarding		SPGA Golf / Match Play - 2e ronde				SportsCentral		NFL...		Rewind
YTV	Animaniacs	Addam's	Stickin'...	Rex...	YTV's Hit List		98 Degrees...	System...	Student...		Brats of...	Beasties	...Served?
CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

GRANDS REPORTAGES

Suite du documentaire diffusé hier et qui trace un portrait d'Elena Ceausescu.

RDI, 20h

COUP DE CHAPEAU

Une édition spéciale de cette émission habituellement présentée le matin, qui présente des héros quotidiens.

TVA, 19h

LA FUREUR

Dernière émission de l'année (retour le 14 janvier). Parmi les invités, le délinquant duo musical Crampe en masse.

Radio-Canada, 20h

DROIT DE PAROLE

L'émission invite ce soir des artistes et des citoyens qui se dévouent pour une cause.

Télé-Québec, 20h

ZONE LIBRE

Reportage sur les photographes de guerre, un métier qui n'est pas de tout repos.

Radio-Canada, 21h